



Sommaire

- **Derniers chiffres** 1
- **Actualité** 1
 - Le Crédit Agricole sponsorise Kompany, un jeu sur Facebook 1
 - La Société Générale lance une plateforme « SG et vous » 2
 - Le Crédit Agricole contre une séparation stricte entre banque de détail et activités de marché 2
 - BCE : « Pas d'abandon des mesures anti-crise pour le moment » 2
 - L'Euribor au plus bas 2
- **Réglementaire** 3
 - Suppression des principales commissions interbancaires au 1^{er} février 2014 3
 - Cour de Cassation : un paiement périodique par carte peut être interrompu 3
 - Entrée en vigueur en octobre 2012 des bonnes pratiques sur les prêts comportant un risque de change 3
 - EBA, ESMA et EIOPA : Publication de deux rapports sur la 3^e directive européenne (blanchiment de capitaux et financement du terrorisme) 3
 - Commission Européenne : Publication d'un rapport concernant l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme 4
 - Commission Européenne : une « boîte à outils » de résolution des crises bancaires en 2013 4
 - L'EBA a publié les résultats d'une simulation où auraient été mis en place, au 30 juin 2011, les normes Bâle III 4
- **Technologie** 5
 - Japon: Ogaki Kyoritsu Bank permet à ses clients de retirer au distributeur en apposant sa paume de main 5
 - Zuno Bank adopte une solution de ciblage client (cross-selling) 5
 - La Banque Postale et KissKissBankBank lancent un concours d'applications mobiles 5

● Derniers chiffres ...



Boursorama: Mis à jour le 13.04.2012 à 15h34

● Actualité

● Le Crédit Agricole sponsorise Kompany, un jeu sur Facebook

 Le Crédit Agricole sponsorise « Kompany », un *social game* sur Facebook. L'idée des concepteurs : faire se rencontrer des entrepreneurs fictifs et des compagnies « réelles », intégrées au jeu. Ainsi, à travers une simulation de création puis de gestion d'une entreprise, Kompany propose aux « entrepreneurs » de se confronter à des problématiques réelles liées au monde de l'entreprise. Ils peuvent donc interagir avec des sociétés tels que **Manpower** (recrutement), **EDF** (choix d'une solution énergétique), ou bien le **Crédit Agricole** (un crédit, le financement...). « Avec Kompany, nous aidons les 15-35 ans à mieux connaître l'entreprise », explique Nathalie Paquet, Responsable communication digitale au Crédit Agricole.





Crédit Agricole Info • 12.04.2012 • [Avec Kompany, créer son entreprise devient un jeu d'enfant](#) • [Kompany sur Facebook](#)

●● La Société Générale lance une plateforme « SG et vous »

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE Banque & Assurances La Société Générale lance une plateforme participative « SG et vous », présentée comme « la première sur la relation bancaire en France ». Cette plate-forme a pour but de recueillir les suggestions de ses clients ou non-clients de la banque. « C'est une opération qui a vocation à s'inscrire dans la durée avec deux aspects: le premier, c'est de dire à nos clients de nous faire part de leurs remarques; le second c'est de leur demander de nous faire part de leurs idées », a expliqué Olivier Chedeville, directeur de la stratégie multicanal. « Il faut s'adapter en permanence », a souligné Erik Songeur, directeur du multicanal.

Société Générale • Mars 2012 • [« SG et vous »](#)

●● Le Crédit Agricole contre une séparation stricte entre banque de détail et activités de marché



La Fédération nationale du Crédit Agricole (FNCA) a mis en garde

contre une séparation stricte entre banque de détail et activités de marché au sein de chaque banque, jugeant qu'une telle décision l'obligerait à se tourner vers des établissements étrangers. « Si on considère le trait qui pourrait être fait au **Crédit Agricole** entre les caisses régionales et les activités de marché, demain il faudrait aller trouver des refinancements auprès des banques de marché étrangères », a expliqué Philippe Brassac, secrétaire général de la FNCA. Ce dernier a ajouté que « c'est une grave erreur de jugement qui vient du fait que le diagnostic est vrai aux États-Unis et en Grande-Bretagne ».

cbanque.com • 04.04.2012 • [Le Crédit Agricole contre la séparation de la banque de détail et des activités de marché](#)

●● BCE : « Pas d'abandon des mesures anti-crise pour le moment »

La Banque centrale européenne (BCE) n'envisage pas « d'abandonner ses mesures anti-crise », a déclaré Mario Draghi, Président de la BCE. La question de l'abandon de ces mesures a été soulevée par la **Bundesbank**, qui juge la politique de la BCE « non conventionnelle » en raison notamment du maintien du taux d'intérêt directeur à 1% et de l'attribution de prêts à long terme de trois ans aux banques de la zone euro.

Le Parisien • 04.04.2012 • [La BCE n'envisage pas d'abandonner ses mesures anti-crise pour le moment](#)

●● L'Euribor au plus bas...

Le principal taux d'intérêt du marché interbancaire européen, l'Euribor à échéance trois mois, a atteint 0.783%, son plus bas niveau depuis 21 mois. Cet indicateur central du marché interbancaire est en baisse ininterrompue depuis la première opération de prêt à trois ans menée par la **Banque centrale européenne (BCE)**, fin décembre 2011.

« Le marché interbancaire est peu ou prou gelé parce que le cadre réglementaire [Bâle III] a créé une circonstance nouvelle qui fait que c'est très pénalisant de se prêter de façon structurelle entre établissements



», avait expliqué, mi-février, le directeur général de **BNP Paribas**, Jean-Laurent Bonnafé.

News-Banque • 29.03.2012 • [Banque: Détente en trompe-l'œil sur le marché interbancaire européen](#)

● Réglementaire

●● Suppression des principales commissions interbancaires au 1^{er} février 2014

L'Autorité de la concurrence a annoncé sur son site que « *les banques françaises (Banque de France, BNP Paribas, Société Générale, Crédit du Nord, Crédit Agricole, LCL, BPCE, HSBC, La Banque Postale, Crédit Mutuel, CIC) et la Fédération bancaire française [proposent de] supprimer au 1er février 2014 les principales commissions interbancaires. Ces mêmes commissions seraient réduites de moitié dès le 1er octobre 2012* ». En outre, l'Autorité de la concurrence va procéder à « un test de marché » jusqu'au 10 mai 2012, « afin de recueillir les observations des acteurs du marché ».

• Les principales commissions seraient réduites de 50 % au 1er octobre 2012 puis supprimées le 1er février 2014* :

	aujourd'hui	1er octobre 2012	1er février 2014
prélèvement	12,2 centimes €	6,1 centimes €	0 €
télé règlement	13,7 centimes €	6,8 centimes €	0 €
TIP	7,5 centimes €	3,8 centimes €	0 €
virement d'origine étrangère (VOE)	1,829 €	0,915 €	0 €

• Les commissions exceptionnelles sur rejets seraient réduites de 50 % également, avant de faire l'objet d'une nouvelle évaluation sur la base d'une étude de coûts réalisée par les banques :

	aujourd'hui	1er octobre 2012	1er février 2014
commissions exceptionnelles sur rejets de prélèvement, TIP, télé règlement, ou LCR	76,2 centimes €	38,1 centimes €	nouvelle évaluation

Autorité de la concurrence • 10.04.2012 • [Vers la suppression des commissions interbancaires sur les prélèvements et TIP](#)

●● Cour de Cassation : un paiement périodique par carte peut être interrompu

La **Cour de Cassation** - Cass. Com, 27.03.2012, N°366 - a donné raison à un plaignant « *qui, croyant avoir acheté une chanson à 99 centimes sur un site de téléchargement, s'était aperçu ensuite qu'il avait pris un abonnement minimum de six mois, à 9,99 euros par mois* », et souhaitait interrompre le paiement périodique. Or, la banque affirmait ne pas pouvoir « *rejeter l'ordre de payer* » car « *la carte n'avait été ni volée, ni perdue, ni utilisée frauduleusement* ». Pour la Cour de

cassation, il s'agit d'un mandat et - juridiquement - un mandat est toujours révocable.

Notre Temps • 06.04.2012 • [Un paiement périodique par carte peut être interrompu](#)

●● Entrée en vigueur en octobre 2012 des bonnes pratiques sur les prêts comportant un risque de change

L'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) a publié une « [Recommandation sur la commercialisation auprès des particuliers de prêts comportant un risque de change, 2012-R-01 du 6 avril 2012](#) », et notamment concernant les prêts immobiliers en francs suisses. Ces bonnes pratiques entreront en vigueur le 1^{er} octobre 2012, et obligeront notamment les établissements financiers à présenter à leur client « *des simulations défavorables pour faire apparaître les risques* » ou encore « *l'envoi chaque année d'une information [sur] le capital restant à rembourser* ». La recommandation de l'Autorité de contrôle prudentiel s'applique aux établissements de crédit ainsi qu'aux intermédiaires comme les courtiers.

Communiqué de presse • 06.04.2012 • [Recommandation de l'ACP sur la commercialisation auprès des particuliers de prêts comportant un risque de change](#) • Rapport entier : « [Recommandation sur la commercialisation auprès des particuliers de prêts comportant un risque de change, 2012-R-01 du 6 avril 2012](#) »,

●● EBA, ESMA et EIOPA : Publication de deux rapports sur la 3^e directive européenne (blanchiment de capitaux et financement du terrorisme)

Les autorités de supervision européennes, l'EBA, l'ESMA et l'EIOPA ont publié deux rapports quant à l'implémentation de la 3^e directive européenne sur la lutte contre le blanchiment d'argent [2005/60/EC].

Le premier rapport, « [Report on the legal, regulatory and supervisory implementation across EU Member States in relation to the Beneficial Owners Customer Due Diligence requirements](#) », analyse l'implémentation de la 3^e directive européenne dans chaque Etat membre de l'Union Européenne, ainsi que l'application qui est faite des mesures de Customers due diligence (CDD) par les établissements financiers et de crédit. Il cherche à



identifier les différences d'implémentation et à déterminer si ces différences créent une faille exploitable par les criminels.

Le second rapport, « [Report on the legal and regulatory provisions and supervisory expectations across EU Member States of Simplified Due Diligence requirements where the customers are credit and financial institutions](#) », fournit quant à lui un état des lieux quant aux exigences d'application de la SDD (*Simplified Due Diligence*) de la 3^e directive. Le rapport se concentre exclusivement sur la situation de *low risk* où le SDD est applicable, à savoir quand le client est une institution de finance ou de crédit situé en Europe ou dans un pays équivalent.

« *Les deux rapports concluent sur le fait qu'il y a des différences d'implémentation entre les différents Etats membres et que ces différences pourraient créer des effets indésirables sur le régime de lutte contre le blanchiment de capitaux européen. Les deux rapports s'accordent à dire que ces différences ne sont pas dues à l'harmonisation a minima, mais aux interprétations qui en sont faites* ».

EBA • 11.04.2012 • [EBA, ESMA and EIOPA publish two reports on Money Laundering](#)

●● Commission Européenne : Publication d'un rapport concernant l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme

La Commission Européenne a adopté un [Rapport concernant l'application de la directive 2005/60/CE relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme](#), lequel analyse comment ont été appliqués les différents éléments du cadre en vigueur et examine les modifications à lui apporter.

Selon ce rapport, il n'y a pas de carences fondamentales imposant de profondes modifications, mais certains changements doivent être adoptés afin de s'adapter à l'évolution des menaces. Ainsi, la Commission présentera une proposition de 4^e directive anti-blanchiment à l'automne 2012.

Par ailleurs, suite à la publication d'une [version révisée](#) des normes internationales du GAFI, le 16 février dernier, la Commission s'est engagée à actualiser le cadre législatif de l'Union Européenne.

Commission Européenne • 11.04.2012 • [Lutte contre le blanchiment d'argent: créer dans l'Union un cadre moderne permettant de faire face aux nouvelles menaces](#)

●● Commission Européenne : une « boîte à outils » de résolution des crises bancaires en 2013

La Commission Européenne finalise une « boîte à outils » - laquelle entrerait en vigueur en 2013 - permettant de « résoudre les crises bancaires » afin que « les banques trans-nationales soient organisées pour diagnostiquer les risques, les prévenir et les traiter de manière à éviter [aux] contribuables de devoir [payer] ». Ainsi, des « comités de supervision » des banques seront constitués, et dans le cas d'une éventuelle restructuration, ce seront des « comités de résolution » qui prendront le relais. Ils pourront, par exemple, « interdire certaines activités bancaires, la distribution de dividendes ou encore d'imposer des cessions ou des changements de direction ». En cas de faillite ordonnée, un « bail-in » serait mis en oeuvre, i.e. « la mise à contribution sous certaines conditions des actionnaires et des créanciers ».

News-Banque • 30.03.2012 • [Banque: Bruxelles finalise sa « boîte à outils » sur la résolution des crises bancaires](#)

●● L'EBA a publié les résultats d'une simulation où auraient été mis en place, au 30 juin 2011, les normes Bâle III

L'Autorité bancaire européenne (EBA) a simulé [une mise en place anticipée au 30 juin 2011 des nouvelles normes Bâle III](#) - qui doivent entrer en vigueur en 2013 - avec des données issues de 158 banques. Il s'avère que les 48 plus grandes banques européennes auraient eu besoin de 242 milliards d'euros. Par ailleurs, seules 44% des grandes banques atteignaient ou dépassaient le niveau cible de 7% de ratio de fonds propres durs. 20% n'ont même pas atteint le ratio minimum de 4.5%.

EBA • 04.04.2012 • [Report on the Basel III monitoring exercise](#)



● Technologie

●● Japon: Ogaki Kyoritsu Bank permet à ses clients de retirer au distributeur en apposant sa paume de main

La banque japonaise **Ogaki Kyoritsu Bank** proposera à ses clients - à partir de septembre 2012 - d'utiliser l'authentification biométrique sur ses distributeurs de billets (DAB). Plusieurs automates seront en effet équipés d'un lecteur du schéma vasculaire de la paume de la main. Les clients pourront ainsi retirer de l'argent sans carte bancaire, mais aussi effectuer des opérations sur son compte (dépôt, consultation du solde, etc.). Selon **Fujitsu**, fournisseur de la technologie, « *le risque d'erreur est infinitésimal, plus faible que dans le cas d'empreintes digitales* ».



Finextra • 12.04.2012 • [Ogaki Kyoritsu Bank ditchés cards for biometrics at ATMs](#)

●● Zuno Bank adopte une solution de ciblage client (cross-selling)



Zuno Bank, banque en ligne du groupe autrichien **Raiffeisen**, a implémenté en test une solution de ciblage client appliquée au marketing, pour la promotion de ventes croisées (*cross-selling*). Le moteur de règles - paramétré par le département marketing et non par le département IT - permet à la banque d'exploiter une multitude de données (transactions, contacts récents, canaux utilisées, ...) sur le profil de chaque client, pour sélectionner et lui envoyer - via différents canaux - des messages adaptés à sa situation. Une liste de 60 messages possibles est déjà paramétrée. A terme, le logiciel pourra traiter des demandes en quasi temps

réel, i.e. quelques minutes après qu'un client ait réalisé une action.

American Banker • 16.03.2012 • [How Austria's ZUNO Cross-Sells on Mobile Devices](#)

●● La Banque Postale et KissKissBankBank lancent un concours d'applications mobiles



KissKissBankBank lance un concours d'applications mobiles avec **La Banque Postale** et la **Poste Mobile** du 2 avril au 7 mai 2012. Les 10 projets retenus seront alors présentés sur le site de **KissKissBankBank** pour obtenir un « financement communautaire ». Le premier projet qui collectera 2500 euros se verra attribuer 2500 euros supplémentaires par la banque et sera installé sur les mobiles Android de la Poste Mobile. Les deux applications suivantes qui collecteront - quant à elles - 5000 euros seront également intégrées aux smartphones android vendus par la Poste Mobile.



Frandroid • 09.04.2012 • [Challenge DIY!](#)



LE BULLETIN DE VEILLE
— DE —

13 AVRIL 2012

CSA CONSULTING

N°74 - 6/6



Réussir ensemble



csaconsulting
BANQUE & FINANCE

Du conseil sur-mesure pour transformer et optimiser vos environnements bancaires les plus complexes

csaconsulting est devenu en plus de 16 ans un partenaire privilégié des principaux groupes bancaires et financiers, en France et à l'international. Cultivant une véritable alternative aux grands cabinets de conseil, notre approche est opérationnelle, pragmatique et apporte à nos clients une réelle plus-value en toute objectivité.

Le changement en toute confiance

Nos consultants sont experts en CRM & Distribution Multicanal, Performance des filières de production, Transformation des filières Flux, Fonctions Réglementaires et Pilotage Financier.